

AVIS DES SOCIETES

CITIBANK N.A TUNIS BRANCHE ONSHORE

Siège social : 55 Avenue Jugurtha 1002 Belvedere

Etats Financiers

La CITIBANK N.A TUNIS publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Kalthoum BOUGUERRA.

BILAN				
CITIBANK N.A TUNIS: BRANCHE ONSHORE				
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010				
(EN MILLIERS DE TND)				
		<i>Note</i>	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
ACTIF				
AC1:	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	<i>IV.1</i>	48693	21534
AC2:	Créances sur les établissements bancaires et financiers	<i>IV.2</i>	297949	479272
AC3:	Créances sur la clientèle	<i>IV.3</i>	63823	21442
AC4:	Portefeuille titres commercial	<i>IV.4</i>	73605	0
AC5:	Portefeuille d'investissement	<i>IV.5</i>	35	35
AC6:	Valeurs Immobilisées	<i>IV.6</i>	99	107
AC7:	Autres Actifs	<i>IV.7</i>	6865	6286
TOTAL ACTIF			491069	528676
PASSIF				
PA1:	Banque Centrale, CCP	<i>V.1</i>	3810	20
PA2:	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	<i>V.2</i>	235001	274419
PA3:	Dépôts et avoirs de la clientèle	<i>V.3</i>	218282	219178
PA4:	Emprunts et ressources spéciales		0	0
PA5:	Autres passifs	<i>V.4</i>	5666	6041
TOTAL PASSIF			462759	499658
CAPITAUX PROPRES				
CP1:	Capital		25000	25000
CP2:	Réserves		0	0
CP3:	Actions propres		0	0
CP4:	Autres capitaux propres		0	0
CP5:	Résultats reportés		0	0
CP6:	Résultat de l'exercice		3310	4018
TOTAL CAPITAUX PROPRES			VI 28310	29018
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			491069	528676

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
CITIBANK N.A TUNIS: BRANCHE ONSHORE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010
(EN MILLIERS DE TND)

		Note	31.12.2010	31.12.2009
PASSIFS EVENTUELS				
HB1:	Cautions, Avals et autres garanties données	VIII.1	14008	33172
HB2:	Crédits documentaires	VIII.2	1497	229
HB3:	Actifs donnés en garantie		0	0
TOTAL PASSIF EVENTUEL			15505	33401
ENGAGEMENTS DONNES				
HB4:	Engagements de financement donnés	VIII.3	53840	40208
HB5:	Engagements sur titres		0	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			53840	40208
ENGAGEMENTS RECUS				
HB6:	Engagements de financement reçus		0	0
HB7:	Garanties reçues	VIII.4	121297	79047
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS			121297	79047
*Donnée retraitée				

ETAT DE RESULTAT
CITIBANK N.A TUNIS: BRANCHE ONSHORE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Note</i>	<i>31.12.2010</i>	<i>31.12.2009</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1: Intérêts et revenus assimilés		15172	13929
PR2: Commissions (en produits)		1005	966
PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations assimilées		5054	4726
PR4: Revenus du portefeuille d'investissement		0	0
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>IX.1</i>	21231	19621
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1: Intérêts encourus et charges assimilées		11099	8894
CH2: Commissions encourues		0	0
CH3: Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>IX.2</i>	11099	8894
PRODUIT NET BANCAIRE		10132	10727
PR5/CH4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<i>IX.3</i>	208	372
PR6/CH5: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		0	0
PR7: Autres produits d'exploitation		0	0
CH6: Frais de personnel	<i>IX.4</i>	3830	3299
CH7: Charges générales d'exploitation	<i>IX.5</i>	1474	1404
CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobili.		45	55
RESULTAT D'EXPLOITATION		4991	6341
PR8/CH9: Solde en gain/perte sur autres éléments ordinaires	<i>IX.6</i>	-58	-4
CH11: Impôt sur les bénéfices		1623	2319
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		3310	4018
PR9/CH10: Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3310	4018

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE			
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010			
CITIBANK N.A TUNIS: BRANCHE ONSHORE			
(EN MILLIERS DE TND)			
	<i>Note</i>	31.12.2010	31.12.2009
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitaton bancaire encaissés(hors produits du portefeuille d'invest)		17932	24247
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-10903	-8521
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		647	563
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-42164	11713
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		-906	-36253
Titres de placement		0	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-3741	-4492
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitoin		-2490	-795
Impôt sur les bénéfices		-2606	-1377
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXLOITATION		-44231	-14915
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		0	0
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement		5	0
Acquisition/Cession sur immobilisation		-37	-85
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-32	-85
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'actions		0	0
Emission d'emprunts		0	0
Remboursement d'emprunts		0	0
Augmentation/Diminution ressources spéciales		0	0
Dividendes versés		-4018	-4439
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-4018	-4439
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-1	1
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-48282	-19438
Liquidités et equivalents de liquidités en début d'exercice		227987	247425
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		179705	227987

CITIBANK N.A TUNIS: BRANCHE ONSHORE
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

NOTE I: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis : Branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable N° 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE II: BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2010 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

II.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS :

II.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS :

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2010 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1er janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2010.

Par voie de conséquence, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2010. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2010 font partie intégrante de ce résultat.

II.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES :

En vertu des dispositions de la norme comptable N° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

II.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES :

II.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES :

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues, ainsi que les autres charges engagées par la banque qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2010 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1er janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2010.

Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation. En revanche, les charges qui n'ont pas été décaissées à la date du 31 décembre 2010 mais qui se rapportent à l'exercice 2010 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2010.

II.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES :

Les charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2010 sont les suivants :

- 46% pour la branche onshore
- 54% pour la branche offshore

II.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES :

En vertu des dispositions de la norme comptable N° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par la circulaire aux banques N° 99-04 du 19 mars 1999, nous avons procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues par la banque en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au

cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation à été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991, notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie.
- Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée.

II.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :

Par référence à la norme comptable sectorielle N° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre banque (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché, et les titres de participation à la valeur d'usage.

II.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN DEVICES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle N° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2010.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

NOTE III : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers sont établis en monnaie locale « le dinar ». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de dinars.

NOTE IV : NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :

L'actif du bilan se détaille comme suit :

IV.1 AC1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT :

Ce poste a connu une augmentation en valeur de l'ordre de 27.159mD à la date d'établissement des états financiers par rapport au 31 décembre 2009, due à une augmentation de nos avoirs auprès de la BCT de 27.729mD, une diminution de nos avoirs auprès de la CCP de 296mD et une diminution de nos avoirs en caisse de 274mD.

	<u>31/12/10</u>	<u>31/12/09</u>
Caisse	797	1.071
Comptes ordinaires BCT	46.019	18.290
Chèques Postaux	1.877	2.173
	<u>48.693</u>	<u>21.534</u>

IV.2 AC2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS :

Ces créances ont connu au 31 décembre 2010 une diminution de l'ordre de 181.323mD par comparaison à la clôture de l'exercice 2009, soit une baisse de -37.8%. Ceci est dû principalement à une diminution des créances sur les établissements bancaires de l'ordre de 184.826mD, conjuguée à une hausse des créances sur les établissements financiers s'élevant à +3.503mD.

	<u>31/12/10</u>	<u>31/12/09</u>
Banque Centrale de Tunisie	60.730	340.985
Banques de dépôts	194.184	103.341
Banques non-résidentes	18.027	13.860
Créances rattachées	505	86
Organismes Financiers	24.503	21.000
	<u>297.949</u>	<u>479.272</u>

La diminution des créances sur les établissements bancaires est détaillée comme suit :

- Placements auprès de la BCT -280.255mD
- Placements et avoirs auprès des banques de dépôts +90.843mD
- Avoirs auprès des correspondants étrangers (Citibank Offshore) +4.167mD
- Créances rattachées +419mD

IV.3 AC3 - CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Cette rubrique de l'actif est défalquée en trois catégories à savoir ;

- Comptes débiteurs de la clientèle
- Autres concours à la clientèle
- Crédits sur ressources spéciales

La Citibank Onshore a enregistré à la date d'arrêté des états financiers de l'exercice 2010 une augmentation des créances sur la clientèle de l'ordre de 42.381mD par comparaison à celles constatées à la date du 31 décembre 2009, soit une hausse de l'ordre de 197.7%.

Cette variation provient des autres concours à la clientèle, soit une hausse de 14.042mD due essentiellement à l'augmentation des crédits accordés à la clientèle de 14.000mD et une augmentation des créances rattachées de 42mD. Quant aux comptes débiteurs de la clientèle, ils ont enregistré une augmentation de l'ordre de 28.339mD.

A la date d'arrêté des comptes, le volume des créances classées s'élève à 8.019mD pour lesquelles une provision a été constituée conformément aux règles prudentielles

énoncées par la norme comptable sectorielle N° 24 traitant des engagements, et la circulaire BCT N° 91-24.

Il faut signaler que les couvertures des créances classées constituées à la date du 31 décembre 2010 totalisent la somme de 8.019mD constituées par une provision pour la totalité du montant.

IV.4 AC4 - PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL :

Le portefeuille-titres commercial, constitué exclusivement de bons du trésor et des créances qui s'y rattachent, présente un solde de 73.605mD au 31 décembre 2010 contre un solde nul à la date de clôture de l'exercice précédent.

Les principales variations du portefeuille - titres sont ventilées au niveau du tableau suivant :

	31.12.10 en mD	31.12.09 en mD	Variation en volume	Variation en %
BT acquis auprès de l'interbancaire	70.000	0	70.000	100
- Bons du trésor à court terme	0	0	0	0
- Bons du trésor assimilable	70.000	0	70.000	100
Créances rattachées	3.605	0	3.605	100
- Produits à recevoir sur bons du trésor	3.605	0	3.605	100
Solde du portefeuille - titres commercial	73.605	0	73.605	100

IV.5 AC5 - PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT :

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour le montant de 35mD représentant 350 actions de 100 dinars chacune, totalement libérées à la souscription (soit une participation de 1% du capital de ladite société), et des titres de participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30mD et 73mD totalement provisionnés.

IV.6 AC6 - VALEURS IMMOBILISEES :

Les valeurs immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2010 une diminution en volume de l'ordre de 8mD par rapport à l'exercice 2009, soit une baisse de 7.5%. Cette rubrique est détaillée comme suit :

	<u>31/12/10</u>	<u>31/12/09</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	695	750
Acquisitions	37	85
Cessions	40	140
Valeurs brutes en fin de période	692	695
Amortissements	593	588
Provisions pour dépréciation	0	0
Valeurs nettes en fin de période	99	107

- La valeur brute des immobilisations a connu une baisse de 3mD qui sont passées de 695mD en décembre 2009 à 692mD en décembre 2010.
- Les amortissements ont enregistré une augmentation de 5mD par rapport au 31 Décembre 2009.

IV.7 AC7 - AUTRES ACTIFS :

Le volume de ce poste est ramené de 6.286mD au 31.12.2009 à 6.865mD au 31.12.2010, enregistrant ainsi une hausse de 579mD, soit 9.2%. Cette augmentation provient principalement de :

- la hausse du volume des comptes d'attente et de régularisation de l'ordre de 479mD.
- le reste, soit une hausse de 100mD, provient des autres éléments d'actifs.

NOTE V : NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN :

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

V.1 PA1 - BANQUE CENTRALE ET CCP :

Ce poste a connu une augmentation en valeur de l'ordre de 3.790mD à la date d'établissement des états financiers par rapport au 31 décembre 2010, et constitue une hausse de nos comptes auprès de la BCT.

V.2 PA2 - DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2010 une baisse de l'ordre de 39.418mD par comparaison à la clôture de l'exercice 2009, soit une baisse de 14.4%. Cette baisse provient principalement des dépôts des établissements bancaires (-40.059mD), le reste constitue une hausse des dépôts des établissements financiers (+641mD).

La baisse des dépôts et avoirs des établissements bancaires d'un montant de 40.059mD, est détaillée comme suit :

- Dépôts et avoirs des banques de dépôts -55.436mD
- Avoirs des correspondants étrangers +15.345mD
- Dettes rattachées aux dépôts auprès des banques +32mD

V.3 PA3 - DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :

La Citibank Onshore a enregistré, à la date d'arrêt des états financiers de 2010, une diminution des volumes des dépôts de la clientèle de l'ordre de -896mD, par comparaison à ceux constatés à la date du 31 décembre 2009, soit une baisse de l'ordre de 0.4%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31.12.2010 en mD	31.12.2009 en mD	Variation en volume	Variation en %
Comptes à vue	127.615	139.568	-11.953	-8.6
Comptes à échéance	7.550	1.937	+5.613	+289.8
Autres dépôts et avoirs	83.087	77.653	+5.434	+6.9
Dettes rattachées	30	20	+10	+50.0
Dépôts et avoirs de la clientèle	218.282	219.178	-896	-0.4

V.4 PA5 - AUTRES PASSIFS :

Le volume de ce poste est passé de 6.041mD en décembre 2009 à 5.666mD à la clôture de l'exercice 2010, enregistrant ainsi une baisse de 375mD, soit 6.2%. Cette variation provient principalement des effets compensés suivant :

- La diminution des provisions pour passifs et charges ainsi que les comptes d'attentes pour 705mD.

NOTE VI: NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES :

Le total des capitaux propres a enregistré une diminution de 708mD qui provient de la baisse du résultat bénéficiaire de l'exercice 2010 qui s'élève à 3.310mD contre 4.018 mD en 2009.

NOTES SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT :

En application des dispositions de la norme comptable sectorielle bancaire N°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la banque pour le compte des tiers en vue d'être encaissés s'élève à 811.088mD au 31.12.2010 contre 597.361mD au 31.12.2009.

Ces effets à l'encaissement se détaillent à la clôture de l'exercice 2010 comme suit (montant en mD) :

TUNISIE LEASING	259.211
ARAB TUNISIAN LEASE	336.586
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	1.160
UBCI LEASING	129.127
HANNIBAL LEASE	72.441
TUNISIE FACTORING	12.563
TOTAL	811.088

NOTE VIII: NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

VIII.1 HB1 - CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES :

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle détaillés comme suit :

- Cautions pour marchés 13.049mD
- Cautions douanières 949mD
- Cautions diverses 10mD

VIII.2 HB2 - CREDITS DOCUMENTAIRES :

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 1.497mD.

VIII.3 HB4 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES :

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élève aux 31.12.2010 à 53.840mD.

VIII.4 HB7 - GARANTIES RECUES :

Le volume de ces garanties est passé de 79.047mD au 31 décembre 2009 à 121.297mD à la date de clôture de l'exercice 2010, affichant ainsi une hausse de 42.250mD, soit +53.45%. Il s'agit essentiellement des garanties reçues de la Citibank Offshore.

NOTE IX: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

IX.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Le volume de ce poste est passé entre décembre 2009 et décembre 2010 de 19.621mD à 21.231mD enregistrant ainsi une augmentation de 1.610mD ou 8.2%.

Cette variation provient principalement de :

- L'augmentation des intérêts et revenus assimilés +1.243mD
- L'augmentation des commissions (en produits) +39mD

Et aussi par une augmentation enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 328mD ou +6.9%. Ces gains qui s'élèvent à la date du 31 décembre 2010 à 5.054mD sont détaillés comme suit :

- Gains sur titres de transaction constitués par des Bons de trésor s'élevant à 2.435mD.
- Gains sur opérations de change de l'ordre de 2.619mD

IX.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Le total de cette rubrique a connu entre décembre 2009 et décembre 2010 une hausse de 2.205mD ou +24.8% ramenée de 8.894mD à 11.099mD. Cette augmentation est imputable à la hausse des intérêts et charges assimilées sur emprunts de +3.416mD, conjuguée avec la diminution des charges sur les opérations avec la clientèle de la banque, la baisse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers et la régression des autres intérêts et charges respectivement de -784mD, -407mD et -20mD.

IX.3 PR5/CH4 - SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF :

Le solde de ce compte est ventilé comme suit :

	31.12.2010 en mD	31.12.2009 en mD
Reprise de provision	208	474
Dotations aux provisions et pertes	0	-12
Autres Pertes	0	-90
Solde	208	372

IX.4 CH6 - FRAIS DE PERSONNEL :

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2010 à 3.830mD détaillé comme suit :

- Rémunération proprement dite du personnel pour 2.948mD
- Charges sociales pour 806mD
- Autres charges liées au personnel pour 76mD

IX.5 CH7 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION:

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2010 à 1.474mD. Cette rubrique est détaillée comme suit :

- Frais d'exploitation non bancaires pour 45mD
- Autres charges générales d'exploitation pour 1.429mD

NOTE X: NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la banque a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 227.987mD au 31 décembre 2009 à 179.705mD à la clôture de cet exercice. Cette variation est imputable aux flux négatifs de trésorerie provenant des activités d'exploitation à concurrence de -44.231mD, par les flux négatifs de trésorerie des activités d'investissement à hauteur de -32mD, et par les flux négatifs des activités de financement à hauteur de -4.018mD.

L'incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités s'est élevée à -1mD.

Le flux négatif de trésorerie résulte de la situation où le total des décaissements d'une période est supérieur au total des encaissements de la même période.

Les liquidités et équivalents de liquidités incluent la totalité des bons de trésor et ce, en raison de l'intention de détention.

NOTE XI : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations d'emprunt de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2010 des charges pour un montant global de 8.040mD, ont été réalisées essentiellement avec la Banque Centrale de Tunisie et la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

L'encours d'emprunt de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE se présente au 31 décembre 2010 comme suit :

- Comptes ordinaires débiteurs BRANCHE OFFSHORE	18.027mD
- Comptes ordinaires créditeurs BRANCHE OFFSHORE	13.371mD

Autres opérations

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2010 sont les suivants :

- 46% pour la branche onshore
- 54% pour la branche offshore

Rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010

Tunis, le 10 juin 2011

Citibank Tunis N.A. Branche Onshore
55 Avenue Yughurta.
1002 Tunis

Rapport d'audit sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2010

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis NA. Branche Onshore, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Ces états financiers, établis en dinars tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 28.310 mDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 3.310 mDT. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A Branche Onshore au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables Tunisiennes.

Rapport sur les vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion d'audit sur les états financiers.

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA



F.M.B.Z KPMG Tunisie

Kalthoum BOUGUERRA



2011 AS 786